



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 avril 2023
N° 20230403DL32

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation : 28/03/2023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - 08121

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à 19h00,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire,

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
 Mme BOURDIN Danielle, Adjointe.
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle,
 MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, BEILLARD Adrien, Conseillers.

Excusés : Mme DIOT Stéphanie (Pouvoir à Mme FOURNES), Mme TERRAL Patricia (Pouvoir à Mme COUGNAUD), M. COLLOT Adrien (Pouvoir à M. BEILLARD)

Absents : M. BARTOLO Thibaut

Secrétaire de séance : Mme HERNANDEZ Gisèle, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Vu le résultat de clôture de l'année 2022,
 Vu la délibération en date du 3 avril 2023 portant affectation du résultat,
 Vu les propositions de Madame Danielle BOURDIN, adjointe au maire chargée des finances,
 Vu l'ensemble des documents budgétaires transmis lors de la convocation du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2023 ASSAINISSEMENT équilibré comme suit :

131 106.41 € pour la section de fonctionnement

56 241.00 € pour la section d'investissement

MANDATE Madame le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique COUGNAUD

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 081-218100816-20230403-20230403DL32-BF



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

